Assurances Crédit Mutuel

2023

JUIN

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 3

Bilan Actif 3

Bilan passif 4

Compte de résultat consolidé 5

Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global 6

Tableau de variation des capitaux propres 7

Tableau des flux de trésorerie 8

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 9

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 73

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

Le GACM applique les normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 17 – Contrats d'assurance pour la première fois dans ses états financiers clos au 30 juin 2023. Par ailleurs, lors du passage à ces normes le GACM a choisi de ne plus consolider certaines entités dont il détient le contrôle eu égard à la représentativité de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat dans l'ensemble consolidé, en application d'IAS 1 et IAS 8. Ainsi, les données comparatives ci-après sont présentées *proforma* (soit retraitées conjointement du changement normatif et de la réduction de périmètre).

1.1 Bilan Actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 - Proforma	01/01/2022 - Proforma
Écarts d'acquisition		65	65	123
Autres immobilisations incorporelles		0	0	10
Actifs incorporels		**65**	**65**	**133**
Immobilier de placement	Note 2.7.1	3 397	3 397	3 466
Placements financiers	Note 2.7.2	133 049	127 163	142 561
- au coût amorti	*Note 2.7.3*	*22*	*23*	*57*
- à la juste valeur par capitaux propres	*Note 2.7.4*	*81 789*	*78 948*	*90 781*
- à la juste valeur par résultat	*Note 2.7.4*	*51 238*	*48 192*	*51 723*
Placements des activités d'assurance		**136 445**	**130 560**	**146 027**
Investissements dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	Note 2.7.12	18	18	26
Actifs de contrats de réassurance	Note 2.7.12	298	328	277
Actifs relatifs aux contrats	**Note 2.7.12**	**316**	**347**	**303**
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		246	247	290
Impôts différés actifs	Note 2.7.7	72	101	9
Créances d'impôt exigible	Note 2.7.7	28	43	2
Autres créances		1 367	1 586	678
Autres actifs		**1 713**	**1 976**	**980**
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		**940**	**983**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**153**	**124**	**542**
Total actif		**139 632**	**134 054**	**147 985**

1.2 Bilan passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 - Proforma	01/01/2022 - Proforma
Capital	Note 2.7.8	1 241	1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 154	1 154	1 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		372	32	1 190
Résultats cumulés		7 752	7 430	7 838
Résultat net consolidé de l'exercice		448	817	-
Capitaux propres du groupe		**10 969**	**10 674**	**11 423**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5	1	14
Résultats cumulés hors groupe		103	101	107
Résultat net hors groupe		5	7	-
Intérêts minoritaires		**113**	**108**	**121**
Capitaux propres totaux		**11 081**	**10 782**	**11 544**
Provisions pour risques et charges		**45**	**48**	**58**
Dettes subordonnées	Note 2.7.11	1 556	1 561	1 553
Dettes de financement représentées par des titres	Note 2.7.11	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	Note 2.7.11	162	162	209
Autres dettes de financement	Note 2.7.11	30	31	53
Dettes de financement	**Note 2.7.11**	**1 748**	**1 754**	**1 815**
Passifs de contrats d'assurance	Note 2.7.12	115 980	110 469	124 713
Passifs de contrats de réassurance	Note 2.7.12	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats	**Note 2.7.12**	**115 980**	**110 469**	**124 713**
Instruments dérivés passifs		103	141	109
Impôts différés passifs	Note 2.7.7	-	-	368
Dettes d'impôt exigible	Note 2.7.7	5	5	17
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		9 598	9 935	9 046
Autres dettes		509	315	312
Comptes courants créditeurs		11	7	2
Autres passifs		**10 226**	**10 402**	**9 854**
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		**552**	**600**	**-**
Total passif		**139 632**	**134 054**	**147 985**

1.3 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	30/06/2022 - Proforma
Produits des activités d'assurance	Note 2.8.1	3 670	3 490
Charges afférentes aux activités d'assurance		− 3 155	− 3 025
Résultat net des contrats de réassurance détenus		− 42	18
Résultat des activités d'assurance		**473**	**483**
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 2.8.3	684	609
Autres produits de placement	Note 2.8.4	3 804	− 5 068
Pertes de valeur liées au crédit		0	2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	Note 2.8.2	− 4 329	4 539
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	Note 2.8.2	2	0
Résultat financier net	**Note 2.8.2**	**161**	**83**
Produits des autres activités		7	8
Autres produits d'exploitation		51	32
Autres charges d'exploitation		− 79	− 59
Résultat d'exploitation courant		**613**	**546**
Autres produits		1	-
Autres charges		− 6	− 2
Résultat d'exploitation		**607**	**544**
Charges de financement		− 19	− 18
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		-	-
Impôt sur le résultat	Note 2.8.6	− 135	− 109
Résultat des activités abandonnées		-	-
Résultat net		**453**	**416**
Dont part du Groupe		*448*	*412*
Dont part des intérêts minoritaires		*5*	*4*

1.4 Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022 - Proforma
Résultat net	**453**	**416**
Éléments recyclables en résultat	**− 93**	**− 847**
Écarts de conversion	-	-
Écarts de conversion des devises étrangères	-	-
Montant net reclassé au compte de résultat	-	-
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	574	− 9 553
Variation nette de la juste valeur	*585*	*− 9 681*
Montant net reclassé au compte de résultat	*− 12*	*128*
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	− 701	8 471
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	1	− 60
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Variation nette de la juste valeur	-	-
Montant net reclassé au compte de résultat	-	-
Impôts différés liés	33	294
Éléments non recyclables en résultat	**437**	**60**
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	469	1
Plus et moins-values de cession des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	14	6
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	1	9
Impôts différés liés	− 46	43
Total des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	**344**	**− 787**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	**797**	**− 371**
Dont part du Groupe	*788*	*− 364*
Dont part des intérêts minoritaires	*9*	*− 6*

1.5 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats cumulés	Résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Recyclables	Non recyclables					
Capitaux propres 31/12/2021	**1 241**	**1 154**	**1 803**	**− 8**	**5 948**	**885**	**11 023**	**103**	**11 126**
Affectation de résultat	-	-	-	-	885	− 885	-	-	-
Effets du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	-	-	82	-	− 112	-	− 30	1	− 28
Effets du changement de méthode comptable sur IAS 40 et IAS 16	-	-	-	-	769	-	769	2	772
Effets de l'application de la norme IFRS 9	-	-	− 5 669	1 075	5 073	-	480	1	481
Effets de l'application de la norme IFRS 17	-	-	3 906	-	− 4 727	-	− 821	14	− 807
Autres variations	-	-	-	− 1	2	-	1	-	1
Capitaux propres 01/01/2022 - Proforma	**1 241**	**1 154**	**123**	**1 067**	**7 838**	**-**	**11 423**	**121**	**11 544**
Affectation de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	− 400	-	− 400	-	− 400
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**− 400**	**-**	**− 400**	**-**	**− 400**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	412	412	4	416
Autres éléments du résultat global	-	-	− 842	66	-	-	− 777	− 10	− 787
Résultat global de la période	**-**	**-**	**− 842**	**66**	**-**	**412**	**− 364**	**− 6**	**− 371**
Autres variations	-	-	-	-	− 4	-	− 4	-	− 4
Capitaux propres 30/06/2022 - Proforma	**1 241**	**1 154**	**− 720**	**1 133**	**7 434**	**412**	**10 654**	**115**	**10 769**
Capitaux propres 31/12/2022 - Proforma	**1 241**	**1 154**	**− 1 110**	**1 143**	**7 430**	**817**	**10 674**	**108**	**10 782**
Affectation de résultat	-	-	-	-	817	− 817	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	− 494	-	− 494	− 4	− 498
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**323**	**− 817**	**− 494**	**− 5**	**− 499**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	448	448	5	453
Autres éléments du résultat global	-	-	− 93	433	-	-	340	4	344
Résultat global de la période	**-**	**-**	**− 93**	**433**	**-**	**448**	**788**	**9**	**797**
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres 30/06/2023	**1 241**	**1 154**	**− 1 204**	**1 576**	**7 752**	**448**	**10 969**	**113**	**11 081**

1.6 Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net	**453**	**416**
Impôts	**135**	**109**
Dotations nettes aux amortissements	3	4
Variation des dépréciations	3	− 3
Dotations nettes aux autres provisions	− 3	− 10
Variations de valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat	− 2 646	6 005
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	4 843	− 4 092
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-	-
Corrections des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	**2 200**	**1 904**
Plus et moins-values de cession des placements financiers	− 309	− 164
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-	-
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Plus et moins-values de cession des placements	**− 309**	**− 164**
Variation des créances et dettes d'exploitation	21	− 17
Variation des valeurs données ou reçues en pension	-	-
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	− 81	− 704
Impôts nets décaissés	32	− 53
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	**2 451**	**1 491**
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
Prises de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	**-**	**-**
Acquisitions et cessions de placements financiers et instruments dérivés	− 1 916	− 1 571
Acquisitions et cessions d'immobilier de placement	5	− 2
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisitions de placements	**− 1 911**	**− 1 573**
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	− 5	− 6
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**− 5**	**− 6**
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**− 1 916**	**− 1 579**
Droits d'adhésion	-	-
Émissions d'instruments de capital	-	-
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opérations sur actions propres	-	-
Dividendes payés	− 498	− 400
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-	-
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-	-
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	-	-
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	**− 498**	**− 400**
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	-
Autres incidences sur la trésorerie liées aux activités de financement	− 6	1
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	**− 6**	**1**
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**− 504**	**− 399**
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	− 6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	**117**	**540**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	**2 451**	**1 491**
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**− 1 916**	**− 1 579**
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**− 504**	**− 399**
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	− 6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	**142**	**53**

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des comptes courants créditeurs. Le GACM possède également 3,9 milliards d'euros en OPCVM de trésorerie.

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 10
2.2 Principes et méthodes de consolidation 12
2.2.1 Présentation 12
2.2.2 Méthodes de consolidation 14
2.2.3 Date de clôture 14
2.2.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation 14
2.2.5 Évènement post-clôture 14
2.3 Normes applicables 15
2.3.1 Normes applicables et comparabilité : focus IFRS 17 et IFRS 9 15
2.3.2 Autres amendements aux normes IFRS 15
2.3.3 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur 15
2.4 Première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 16
2.4.1 Contexte 16
2.4.2 Principaux impacts de la transition à IFRS 9 16
2.4.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17 20
2.4.4 Sociétés sortant du périmètre de consolidation 23
2.4.5 Impact de la transition sur les capitaux propres 23
2.5 Principes et méthodes comptables applicables 24
2.5.1 Présentation des états financiers 24
2.5.2 IAS 34 – Information financière intermédiaire 24
2.5.3 IFRS 8 – Information sectorielle 24
2.5.4 IFRS 9 – Instruments financiers 24
2.5.5 IFRS 17 – Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance 29
2.5.6 IAS 40 – Immobilier de placement 34
2.5.7 IAS 16 et IFRS 16 – Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles 34
2.5.8 Récapitulatif 35
2.6 Information sectorielle 36
2.6.1 Bilan sectoriel 36
2.6.2 Compte de résultat sectoriel 38
2.7 Notes relatives au bilan 39
2.7.1 Immeubles de placement 39
2.7.2 Placements financiers 39
2.7.3 Placements financiers au coût amorti par level 40
2.7.4 Placements financiers à la juste valeur par level 41
2.7.5 Variations du solde des actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 42
2.7.6 Éléments sous-jacents aux contrats VFA 42
2.7.7 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 43
2.7.8 Capital social au 30/06/2023 44
2.7.9 Résultat par action 45
2.7.10 Dividendes 45
2.7.11 Dettes de financement 45
2.7.12 Contrats d'assurance et de réassurance par segment 46
2.7.13 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17 47
2.7.14 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17 53
2.7.15 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17 57
2.7.16 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17 63
2.8 Notes relatives au compte de résultat 65
2.8.1 Produits des activités d'assurance 65
2.8.2 Résultat financier net 66
2.8.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif 67
2.8.4 Autres produits des placements 68
2.8.5 Charges de gestion 70
2.8.6 Charge d'impôts 70
2.9 Autres informations 71
2.9.1 Courbe des taux IFRS 17 71
2.9.2 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier 71
2.10 Périmètre de consolidation 72
2.10.1 Périmètre 72

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice

Entrée en vigueur des normes IFRS 9/17 et évolution du périmètre de consolidation

L'année 2023 est marquée, pour les groupes d'assurance qui publient en normes IFRS, par l'entrée en vigueur au 1er janvier de deux normes IFRS : d'une part IFRS 17, relative aux contrats d'assurance, en remplacement d'IFRS 4, et d'autre part IFRS 9, relative aux instruments financiers, en remplacement d'IAS 39. Pour l'application d'IFRS 9, les groupes d'assurance avaient bénéficié d'une option d'exemption temporaire jusqu'à la date d'application de la norme IFRS 17.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, notamment la notion de modèle de gestion pour les instruments de dette, de dépréciation des instruments de dette, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture. Elle distingue ainsi les actifs financiers devant être comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La norme IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Pour les contrats à long terme, à l'instar de l'assurance vie ou de l'assurance des emprunteurs, la norme matérialise au bilan la marge attendue de l'assureur sur toute la durée du contrat (marge sur services contractuels ou CSM), qui est ensuite reconnue en résultat au rythme du service rendu aux assurés. Cette marge constitue un indicateur clé, qui sera analysé à chaque arrêté. Le chiffre d'affaires, quant à lui, devient désormais un indicateur « Non GAAP » mais continuera d'être communiqué.

Au 30 juin 2022, le résultat s'élevait à 433 millions d'euros en IFRS 4, contre 416 millions en IFRS 9/17, soit une différence très mesurée (- 4 %).

Parallèlement à ce changement normatif, le périmètre de consolidation du GACM a évolué au 1er janvier 2023, avec la sortie des entités non matérielles au sens des normes IAS 1 et IAS 8. Il comprend désormais 18 sociétés, contre 35 au 31 décembre 2022.

Inflation et hausse des taux

Le contexte économique de ce début d'année 2023 est marqué, comme en 2022, par une inflation toujours élevée (+ 5,3 % en France sur un an à fin juin, + 5,5 % dans la zone euro selon Eurostat, taux mesuré par les IPCH), tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et des prix de l'énergie. Face à la persistance des tensions inflationnistes en zone euro, la Banque Centrale Européenne a poursuivi l'augmentation de ses taux directeurs (+ 150 bps sur le premier semestre 2023) et la réduction de son programme d'achat d'actifs. Cette politique monétaire a entraîné une inversion de la courbe des taux d'intérêt : à fin juin 2023, il coûte désormais plus cher en moyenne à l'État français de se financer à court terme qu'à long terme.

La combinaison de la forte inflation et de la hausse des taux d'intérêt à court terme entraîne une hausse des rémunérations des livrets d'épargne réglementée, avec un taux de rendement du livret A à 3,0 % depuis février 2023. Dans un marché en situation de décollecte nette en euros de 15,5 milliards d'euros à fin juin, le GACM en France se démarque par une collecte nette positive sur le fonds euros (+ 0,2 milliard d'euros à fin juin). La collecte brute s'élève, quant à elle, à 4,1 milliards d'euros en hausse de 16,2 % par rapport au 1er semestre 2022.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, les marchés actions poursuivent leur progression (+ 14,3 % pour l'indice CAC 40 à fin juin), avec un effet positif sur l'appréciation des titres en juste valeur par résultat sur les portefeuilles de fonds propres.

Conséquences de la loi Lemoine en Assurance des Emprunteurs

En vigueur depuis le 1er juin 2022 pour les nouveaux prêts immobiliers, la loi Lemoine s'applique depuis le 1er septembre 2022 pour tous les contrats en cours à cette date. Ce dispositif législatif ouvre la possibilité pour l'emprunteur de résilier et de changer à tout moment d'assurance, sans frais. En outre, cette loi réduit le droit à l'oubli à 5 ans pour certaines pathologies et supprime le questionnaire de santé pour les emprunts inférieurs à 200 000 euros (par assuré) et dont l'échéance de remboursement interviendrait avant les 60 ans de l'emprunteur.

L'entrée en vigueur de la loi a conduit à une hausse du nombre de résiliations pour départ à la concurrence. À l'échelle du portefeuille d'assurance de prêts immobiliers du GACM, le taux de résiliation pour départ à la concurrence reste néanmoins maîtrisé.

Point sur le séisme du 16 juin et ses répliques

Suite aux secousses de magnitude 5.8 et 5 qui ont provoqué d'importants dégâts en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres les 16 et 17 juin derniers, plus de 1 000 déclarations ont été transmises aux Assurances du Crédit Mutuel et des expertises sont en cours pour estimer l'ampleur des sinistres. Cet événement, pour lequel l'état de catastrophe naturelle a déjà été reconnu pour treize communes par l'arrêté ministériel du 30 juin, constitue le plus important séisme en France depuis celui du 11 novembre 2019 en Ardèche. Son coût est estimé par France Assureurs à environ 290 millions d'euros. Le montant des dommages déclarés

par les assurés ACM est évalué au 30 juin 2023 à plus de 20 millions d'euros.

Violences urbaines du mois de juin

Les actes de violences urbaines qui ont eu lieu fin juin et début juillet ont touché de nombreuses communes. Les incendies et les dégradations ont concerné principalement des véhicules et des commerces mais également des bâtiments publics et des agences bancaires.

Pour France Assureurs, ces événements représentent un montant de sinistres d'environ 652 millions d'euros, soit plus du triple de celui des quatre semaines d'émeutes de 2005, qui avaient occasionné plus de 200 millions d'euros de dommages assurés. La Fédération estime à 90 % la part de sinistres qui concerne des biens de professionnels et de collectivités locales.

Pour le GACM, plus de 700 sinistres ont été déclarés pour une charge estimée à 10 millions d'euros, dont 2,5 millions en automobile et 7 millions en assurance des professionnels, parmi lesquels des agences bancaires du Groupe dont trois ont été totalement détruites.

Dividende sociétal - Lancement du premier Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire

Face à l'ampleur de la crise climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé début 2023 le dividende sociétal et mobilisera chaque année 15 % de son résultat (soit environ 500 millions d'euros par an) pour construire un monde plus durable et plus solidaire. 50 % de ce dividende sociétal sera consacré à un fonds à impact, sans objectif de rentabilité financière à court terme, pour accompagner le changement des modèles de production, améliorer les infrastructures et répondre à des défaillances de marché. Ce fonds, intégralement financé par le dividende sociétal à hauteur de 263 millions d'euros en 2023, ne sera pas ouvert à d'autres investisseurs. Il sera lancé au second semestre et investira massivement dans des projets entrepreneuriaux. Le GACM participera à ce dispositif selon des modalités restant à définir.

NELB change de dénomination sociale et de marque

À compter du 14 juin 2023, la filiale belge NELB SA change de dénomination sociale pour devenir ACM Belgium Life SA. Depuis cette date, elle distribue ses produits sous une nouvelle marque et un nouveau logo « ACM Insurance ». Cette nouvelle appellation permet d'ancrer davantage la société au sein du GACM et de ses valeurs.

Développement de l'activité en Allemagne

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite renforcer sa présence en Allemagne, premier marché international du groupe en y développant une activité d'assurance.

La société ACM Deutschland AG a été constituée au cours du premier semestre 2023 et sera la holding des futures sociétés d'assurance vie et non-vie. Les procédures d'agréments auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin) se dérouleront dans les prochains mois, dans l'objectif d'une délivrance des autorisations au cours de l'année 2025.

2.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et des entités dont elle détient le contrôle, ci-après dénommé le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ou GACM).

2.2.1 Présentation

Le GACM SA a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

Actionnariat

Le capital du GACM SA est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

	ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 982	50,0 %
2	CIC	199 363 666	16,1 %
3	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 553	10,2 %
4	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 735	7,4 %
5	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 571	5,4 %
6	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886	2,9 %
7	Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 779	1,9 %
8	Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 442	1,5 %
9	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297	1,2 %
10	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983	0,7 %
11	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 647	0,7 %
12	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357	0,6 %
13	Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 446	0,6 %
14	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027	0,5 %
15	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506	0,4 %
16	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	16	0,0 %
17	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	16	0,0 %
		1 241 034 904	**100,0 %**

Organigramme du GACM

** En décembre 2022, le GACM et AXA Espagne ont signé un accord en vue de la cession des activités (hors Cofidis) en Espagne. La cession effective est intervenue le 12 juillet 2023.*

2.2.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28 et s'appliquent aux sociétés du périmètre de consolidation.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances. Cette convention contractualise les relations financières fortes et durables existant avec le groupe d'assurance du GACM auquel elle est adossée et qui, de fait, exerce le contrôle au regard des critères détaillés ci-dessus. ACM VIE SAM est donc consolidée par intégration globale.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués sur la base de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, à la date d'acquisition et réévalués à chaque exercice.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle. Sont également décomptabilisés les autres composantes des capitaux propres. Tout gain ou perte en résultant est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle.

2.2.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 30 juin 2023 et ont été établis sous la responsabilité du directoire du 25 juillet 2023.

2.2.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

2.2.5 Évènement post-clôture

Pour accompagner la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros. Le prix de vente s'est élevé à 311,7 millions d'euros, auquel s'ajoute un complément de prix conditionné à la poursuite du partenariat entre GACM España et Targobank.

Cette cession sera matérialisée dans les comptes du second semestre 2023. Selon les principes de la norme IFRS 5, le GACM a reclassé, dès le 31 décembre 2022, l'ensemble des actifs et des passifs des entités espagnoles dans les activités destinées à être cédées.

2.3 Normes applicables

2.3.1 Normes applicables et comparabilité : focus IFRS 17 et IFRS 9

Il s'agit des premiers états financiers du GACM pour lesquels sont appliquées les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 - Instruments financiers. Les impacts chiffrés des changements significatifs liés à ces nouvelles normes sont décrits dans la note 2.4 « Première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 ».

IFRS 17 - Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020, remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance. Elle a été adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, accompagnée d'une exemption optionnelle à l'application du regroupement par cohortes annuelles des contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents aux engagements techniques.

Elle entre en vigueur au 1er janvier 2023. La présentation d'un exercice comparatif (2022) est obligatoire. La date de transition à IFRS 17 est donc le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture.

L'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 et IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021 et adopté par l'Union européenne le 8 septembre 2022, est appliqué par le GACM.

IFRS 9 - Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et définitive de la norme IFRS 9 - Instruments financiers, laquelle est destinée à remplacer IAS 39 - Instruments financiers comptabilisation et évaluation. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 - Contrats d'assurance prolongeant de deux ans l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 - Instruments financiers, soit jusqu'au 1er janvier 2023. Il permet aux assureurs éligibles à cette exemption temporaire d'aligner les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 - Instruments financiers et d'IFRS 17 - Contrats d'assurance. En application de cet amendement, le GACM a différé ainsi au 1er janvier 2023 la première application d'IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture. En effet, la norme introduit une approche unique de classification et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

2.3.2 Autres amendements aux normes IFRS

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance a également eu des conséquences sur les normes IAS 40 – Immeubles de placement et IAS 16 - Immobilisations corporelles qui ont été amendées, apportant des précisions sur les règles de comptabilisation applicables pour les biens immobiliers (occupés ou non par leur propriétaire) détenus dans un fonds d'investissement ou correspondant aux éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

2.3.3 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Au cours du premier semestre 2023, l'IASB a publié :

- des amendements à IAS 12 en date du 23 mai 2023. Ils introduisent une exception temporaire de comptabilisation des impôts différés issus de la mise en place des règles relatives au Pilier II de la réforme fiscale internationale, ainsi que de nouvelles informations à fournir en annexes visant à aider les investisseurs à mieux comprendre l'impact de cette réforme. L'IASB a prévu une entrée en vigueur immédiate pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2023, néanmoins ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen ;
- des amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 en date du 25 mai 2023. Ils concernent les accords de financement de fournisseurs (*reverse factoring*) et visent à améliorer l'information financière relative à ces opérations. Une entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2024. Le texte n'est pas encore adopté au niveau européen.

2.4 Première application des normes IFRS 9 et IFRS 17

2.4.1 Contexte

Le GACM applique les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 - Instruments financiers pour la première fois dans ses états financiers clos au 30 juin 2023 en remplacement d'IFRS 4 et IAS 39. Les dispositions de ces deux normes n'ont pas été appliquées par anticipation au cours des périodes précédentes. La date d'entrée en vigueur pour ces deux normes correspond au 1er janvier 2023.

La mise en application de ces normes entraine des effets comptables significatifs, ainsi qu'une nouvelle présentation du compte de résultat et du bilan.

La norme IFRS 17 impose une date de transition correspondant au début de la période annuelle de *reporting* précédant immédiatement la date de première application. Il s'agit du 1er janvier 2022. Dans un souci de cohérence et de lisibilité de ses états financiers, le GACM a fait le choix d'appliquer l'option de présenter l'information comparative IFRS 9 pour les actifs décomptabilisés sur la période 2022, selon l'approche dite par superposition (*overlay*) comme cela est prévu dans l'amendement à IFRS 17 relatif à l'information comparative relative à la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Transposé de manière opérationnelle, cela revient à aligner les dates de transition IFRS 9 et IFRS 17 sur la même date, soit au 1er janvier 2022.

Les principaux impacts au 1er janvier 2022, date de transition, sont détaillés dans les paragraphes ci-après. En particulier, les effets sur les capitaux propres sont présentés dans la partie « Impact de la transition sur les capitaux propres » (2.4.5). Le bilan d'ouverture est quant à lui présenté dans les états financiers (1.1 « Bilan Actif » et 1.2 « Bilan Passif »).

Il est à noter que lors du passage aux normes IFRS 9 – IFRS 17, le GACM a choisi de ne plus consolider certaines entités dont il détient le contrôle eu égard à la représentativité de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat dans l'ensemble consolidé, en application d'IAS 1 et IAS 8. Cela s'applique en respectant le critère de matérialité tant au niveau individuel que cumulé. Ce changement de périmètre fait également l'objet du comparatif sur la période 2022, et est détaillé dans le paragraphe « Sociétés sortant du périmètre de consolidation » (2.4.4).

2.4.2 Principaux impacts de la transition à IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers, comptabilisation et évaluation. Les changements significatifs des principes et méthodes comptables introduits par la nouvelle norme IFRS 9 sont présentés dans le paragraphe « Instruments financiers – IFRS 9 » (2.5.4).

IFRS 9 définit notamment de nouvelles règles en matière de :

- classement et évaluation des instruments financiers ;
- dépréciation au titre du risque de crédit des instruments de dette simple ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Le GACM ayant différé l'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la date de première application d'IFRS 9 est le 1er janvier 2023. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement.

Le GACM a opté pour le retraitement en IFRS 9 de l'exercice comparatif 2022. La date de transition à IFRS 9 est donc le 1er janvier 2022, pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme IFRS 17.

La différence entre les valeurs comptables IFRS 9 au 1er janvier 2022 et les valeurs comptables IAS 39 au 31 décembre 2021 impacte les résultats cumulés ou, selon le cas, les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 1er janvier 2022.

S'agissant de la cartographie du classement des actifs financiers en IFRS 9, l'analyse de l'éligibilité au critère de dette simple pour les obligations et titres assimilés a été effectuée titre par titre. Les modèles de gestion (*business model*) applicables aux instruments de dette simple (respectant le critère SPPI, *solely payment of principal and interests*) ont été définis. En ce qui concerne les modalités d'implémentation des différentes provisions pour défaut, les outils de suivi des titres ont été adaptés et le périmètre des titres dépréciés selon les différents niveaux a été établi.

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant aux passifs d'assurance auxquels ils sont adossés ou aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon la maille des portefeuilles d'actifs financiers :

- les instruments de dettes simples sont (quasi) exclusivement classés en juste valeur par capitaux propres, à l'exception de ceux en représentation des contrats en unités de compte qui sont classés en valeur de marché par résultat ;
- les instruments de capitaux propres en adossement des contrats participatifs directs sont

majoritairement évalués en valeur de marché par résultat ;

- les instruments de capitaux propres détenus au sein de portefeuilles d'actifs en adossement des fonds propres et des contrats non participatifs sont évalués en valeur de marché par capitaux propres ;
- les fonds (non consolidés) restent classés en valeur de marché par résultat, comme sous IAS 39.

Le traitement des dérivés reste inchangé, y compris pour la comptabilité de couverture pour laquelle les règles d'IAS 39 ont été maintenues par le GACM.

Le GACM utilise l'approche optionnelle par superposition introduite par l'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 – IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021 et adopté par l'UE le 8 septembre 2022, qui permet de présenter les actifs financiers dans le comparatif 2022 comme si IFRS 9 était applicable à cette date. Ce choix s'applique aux actifs décomptabilisés en 2022, qui ne sont donc plus présents à l'inventaire à la date de première application d'IFRS 9 au 1er janvier 2023, et que la norme IFRS 9 impose de comptabiliser selon la norme IAS 39.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les fonds propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1er janvier 2022.

Parallèlement, le GACM applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

Les réévaluations correspondantes impactent les réserves consolidées à la date de transition au 1er janvier 2022. Il est à noter, que d'un point de vue strictement normatif, il conviendrait de publier les éléments détaillant l'impact du passage à IFRS 9 en date de première application, c'est-à-dire au 1er janvier 2023. Néanmoins, à des fins de clarté et de cohérence de l'information financière donnée au lecteur, le GACM a fait le choix de ne publier que l'impact du passage à IFRS 9 en date de transition, c'est-à-dire au 1er janvier 2022. Ceci afin de retranscrire de la manière la plus fidèle l'effet réellement constaté dans les comptes consolidés.

L'impact global du passage à IFRS 9 (et des réévaluations IAS 40 et d'IAS 16) sur les capitaux propres s'élève à 1,3 milliard d'euros au 1er janvier 2022, dont les éléments détaillés sont présentés ci-dessous.

Réconciliation des actifs et passifs financiers entre IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant réconcilie le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1er janvier 2022, présenté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 (en colonne).

	Valeur au bilan selon IAS 39 et IAS 40			Reclassements au titres d'IFRS 9 et IAS 40					
				01/01/2022					
				Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti
(en millions d'euros)	31/12/2021	Effet du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	01/01/2022	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Immeubles	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	
Immeubles de placement	2 727	− 228	2 500			2 500			
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6 994	− 502	6 492		20			6 472	
Actifs disponibles à la vente	94 396	− 131	94 265	15 211	4 850		2 778	71 426	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 645	− 288	31 357	20 542	10 763		-	51	
Prêts et créances	8 502	607	9 109		284			8 772	54
Placements des autres activités	589	159	747		94		641	10	3
Total des placements selon les critères d'évaluation IAS39 et IAS 40	**144 852**	**− 382**	**144 470**	**35 753**	**16 010**	**2 500**	**3 419**	**86 732**	**57**
Reclassement vers un autre poste du bilan					− 43				
Reclassement vers le poste placements									
Impact des changements d'évaluation sous IFRS 9 et IAS 40					2	967	-	631	-
Total des placements selon les critères d'évaluation IFRS9 et IAS 40				**35 753**	**15 970**	**3 466**	**3 419**	**87 362**	**57**

A la date de transition au 1er janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (détenus jusqu'à l'échéance), qui sont reclassés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Réconciliation des dépréciations entre IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant réconcilie les dépréciations comptabilisées selon les dispositions d'IAS 39 (en ligne) avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon les dispositions d'IFRS 9 (en colonne).

	Valeur au bilan selon IAS 39 et IAS 40			Reclassements au titres d'IFRS 9 et IAS 40					
				01/01/2022					
				Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti
(en millions d'euros)	31/12/2021	Effet du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	01/01/2022	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Immeubles	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	
Dépréciations sur immeubles de placement	− 21	-	− 21			− 21			
Actifs disponibles à la vente	− 1 010	-	− 1 010	− 902	− 19	-	− 67	− 21	-
Prêts et créances	-	-	-						
Placements des autres activités	-	-	-						
Total des dépréciations selon les critères d'évaluation IAS 39 et IAS 40	**− 1 031**	**-**	**− 1 031**	**− 902**	**− 19**	**− 21**	**− 67**	**− 21**	**-**
Réévaluation de la dépréciation suite au changement de classe d'évaluation				902	19	21	67		
Réévaluation de la dépréciation suite au changement de méthode								− 23	
Total des dépréciations selon les critères d'évaluation IFRS 9 et IAS 40				**-**	**-**	**-**	**-**	**− 44**	**-**

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement

Selon IFRS 9, paragraphe 42M-N, il convient de présenter le montant des actifs reclassés hors de la catégorie d'actifs en juste valeur par résultat. Cependant, au regard de l'absence de matérialité pour le GACM, le tableau présentant les actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement n'est pas détaillé.

2.4.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17

Au-delà des nouveaux principes et méthodes comptables propres à IFRS 17 qui sont présentés dans la partie « Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance » (2.5.5), la méthodologie propre à la transition est détaillée ci-dessous.

Méthode de transition

La nouvelle norme doit être appliquée de manière rétrospective, c'est-à-dire en utilisant la méthode rétrospective complète (*Full Retrospective Approach*, ou FRA), sauf lorsque cela s'avère impraticable, auquel cas deux méthodes alternatives sont proposées par la norme :

- soit l'approche rétrospective modifiée (*Modified Retrospective Approach*, ou MRA) : sur la base d'informations raisonnables et justifiées disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines simplifications peuvent être appliquées, sous réserve d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui qui serait obtenu avec l'application rétrospective complète ;
- soit l'approche de la juste valeur (*Fair Value Approach*, ou FVA) : la marge sur services contractuels est alors déterminée comme étant la différence positive entre :
  - la juste valeur des contrats établie selon IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur, correspondant au prix qu'un acquéreur externe aurait exigé pour accepter les contrats ;
  - les flux de trésorerie d'exécution ;

Les entités assurance du GACM ont majoritairement appliqué :

- l'approche rétrospective modifiée ;
- et plus marginalement, l'approche de la juste valeur pour certains portefeuilles non significatifs, ou pour les cohortes les plus anciennes de portefeuilles auxquels le GACM a appliqué l'approche rétrospective modifiée.

Caractère impraticable de la méthode rétrospective complète

Il s'avère que l'ensemble des informations nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète (FRA) n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante, notamment en raison des migrations de systèmes informatiques et / ou des exigences de conservation des données. C'est le cas pour les changements d'hypothèses et d'estimations qui sont intervenus sur la période précédant la transition. Par ailleurs, des modifications sont intervenues dans les modèles de projection au cours de cette période. L'approche rétrospective complète aurait aussi exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Pour ces raisons, l'approche rétrospective complète n'a pas été mise en application pour le calcul de la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM) de transition des différents groupes de contrats modélisés selon le modèle général (*General Measurement Model*, GMM) ou le modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach*, VFA).

Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en assurance de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en assurance vie.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le GACM a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en juste valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.

Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date. Cette option a été retenue par le GACM pour les groupes de contrats auxquels est appliqué l'approche de la juste valeur.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le GACM a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des *cashflows* par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (*Premium Allocation Approach*, PAA), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le GACM a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats assurance vie évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des éléments sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
  - à partir de la valeur de marché des éléments sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition ;
  - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été re-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition) ;
  - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
  - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la juste valeur des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

Modalités d'application de l'approche en juste valeur

Enfin, selon la méthode reposant sur la valeur de marché, la marge sur services contractuels à la date de transition est déterminée comme l'écart à la date de transition entre la valeur de réalisation et les flux de trésorerie d'exécution des contrats.

Cette approche a été utilisée sur certains portefeuilles non significatifs lorsque l'approche rétrospective modifiée ne pouvait pas être mise en œuvre.

Pour les portefeuilles modélisés selon le modèle général, principalement les contrats des emprunteurs, les générations de souscriptions antérieures à 2012 ont été regroupée au sein d'un groupe unique. La juste valeur de ces contrats en date de transition a été estimée selon une approche permettant de maintenir un niveau de CSM cohérent avec celui qui résulte du calcul en approche rétrospective modifiée pour les cohortes 2012 et exercices suivants des portefeuilles considérés (pour lesquelles les informations raisonnables et justifiables étaient disponibles).

Effet de l'application de la norme IFRS 17

L'impact du passage à IFRS 17 sur les capitaux propres s'élève à -0,8 milliard d'euros au 1er janvier 2022.

Le GACM a appliqué les dispositions énoncées au paragraphe C3a d'IFRS 17 et ne présente pas les impacts de l'application de la norme sur chaque ligne d'état financiers. Les deux tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur services contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

(en millions d'euros)	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	**-**	**4 071**	**344**	**4 415**

(en millions d'euros)	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022	**-**	**-**	**60**	**60**

Écart cumulatif de charges financières d'assurance en résultat net et autres éléments du résultat global – paragraphe 116

Au regard de l'absence de pertinence à présenter cette information dans le contexte opérationnel du GACM, le tableau présentant le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres liés aux groupes de contrats dont la détermination du montant de CSM comptabilisé à la date de transition découle des méthodes décrites aux paragraphes C5(a) et C5(b) de la norme IFRS 17 n'est pas détaillé. Un tel lien n'a pas de réalité opérationnelle dans les méthodes comptables mises en œuvre par le GACM.

2.4.4 Sociétés sortant du périmètre de consolidation

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation, principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la mesure où cela s'avère non significatif en terme de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 16 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et des sociétés de droit commun.

Société	Méthode de consolidation historique
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	Globale (IG)
ACM SERVICES SA	Globale (IG)
ASTREE SA	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, SA	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, SL	Globale (IG)
AMDIF, SL	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, SL	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Globale (IG)
ICM LIFE SA	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
ACM BELGIUM SA	Globale (IG)
ACM COURTAGE SAS	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

L'impact de cette sortie de périmètre sur les capitaux propres s'élève à 28 millions d'euros au 1er janvier 2022.

2.4.5 Impact de la transition sur les capitaux propres

L'application rétrospective des normes IFRS au 1er janvier 2022 donne lieu à une réévaluation des capitaux propres qui se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats cumulés	Résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Recyclables	Non recyclables					
Capitaux propres 31/12/2021	**1 241**	**1 154**	**1 803**	**− 8**	**5 948**	**885**	**11 023**	**103**	**11 126**
Affectation de résultat	-	-	-	-	885	− 885	-	-	-
Effets du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	-	-	82	-	− 112	-	− 30	1	− 28
Effets du changement de méthode comptable sur IAS 40 et IAS 16	-	-	-	-	769	-	769	2	772
Effets de l'application de la norme IFRS 9	-	-	− 5 669	1 075	5 073	-	480	1	481
Effets de l'application de la norme IFRS 17	-	-	3 906	-	− 4 727	-	− 821	14	− 807
Autres variations	-	-	-	− 1	2	-	1	-	1
Capitaux propres 01/01/2022	**1 241**	**1 154**	**123**	**1 067**	**7 838**	**-**	**11 423**	**121**	**11 544**

2.5 Principes et méthodes comptables applicables

2.5.1 Présentation des états financiers

Historiquement, le GACM présentait ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n°2013-05 du 7 novembre 2013. Cette recommandation n'a pas fait l'objet d'une réactualisation suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 et de l'application des dispositions de la norme IFRS 9. En conséquence, la présentation des états financiers a été adaptée aux dispositions de ces deux normes et conformément aux dispositions d'IAS 1 – Présentation des états financiers.

2.5.2 IAS 34 – Information financière intermédiaire

Ces états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2023 ont été préparés conformément à IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers préparés selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les évènements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du GACM depuis les derniers états financiers annuels.

Ainsi, seuls sont repris au sein de ces états financiers intermédiaires les éléments ayant évolué de manière significative par rapport aux principes et méthodes comptables mis en œuvre dans les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Il s'agit en particulier des éléments relatifs aux normes faisant l'objet d'une première application.

2.5.3 IFRS 8 – Information sectorielle

Afin de répondre aux exigences des normes IFRS 17 et IFRS 8, l'information sectorielle, issue d'une répartition par typologie de contrat d'assurance, est dorénavant présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- assurance de biens et responsabilité ;
- assurance de personnes ;
- assurance vie ;
- autres, regroupant les activités hors assurance ainsi que les éléments ne pouvant pas être répartis au sein des segments précédents.

2.5.4 IFRS 9 – Instruments financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9, telle qu'adoptée par l'Union européenne. Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette ou d'instrument de capitaux propres.

Les actifs ne pouvant être classés ni en instrument de dette simple ni en instrument de capitaux propres, notamment les fonds et les dérivés sont obligatoirement classés en juste valeur par résultat.

Instruments de dettes

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation d'un instrument de dette s'appuie sur l'analyse de deux critères, le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels (modèle de collecte), et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, tel que décrit dans le paragraphe ci-dessous « caractéristiques des flux de trésorerie » ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant s'assimiler à de l'activité de trading (modèle de collecte et vente), et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le GACM choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la partie « détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

Caractéristiques des flux de trésorerie

La réalisation d'un test SPPI permet de vérifier si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un contrat dit basique.

Ce test est satisfait si les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les

intérêts représentent alors principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées pour la réalisation du test SPPI, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le test SPPI dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont pas comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat.

Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management.

Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement.

Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle « collecte » dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs. Ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle, toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées. Le GACM n'a pas identifié de modèle de gestion de type « collecte » significatif au sein du périmètre de consolidation ;
- le modèle « collecte et vente » dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ;
- lorsque la stratégie suivie par le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle « collecte », ni au modèle « collecte et vente », ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est « autre / vente ». C'est notamment le cas des portefeuilles en Unités de Compte.

Dans le cadre du modèle de « collecte », certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et dont le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels restant à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non significative) ou peu fréquentes (même d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Actifs financiers au coût amorti

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Lors des arrêtés suivants, les actifs ou passifs sont évalués en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode sert au calcul du coût amorti de l'actif financier ou du passif financier ainsi qu'à l'imputation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts afin qu'ils soient comptabilisés en résultat net dans la période pertinente. Le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les intérêts courus et échus ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (selon les modalités décrites dans les paragraphes ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus et échus, ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de mise en pension de titres ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IFRS 9 et sont considérées comme des financements garantis. Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la garantie reçue du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres mis en pension et n'est soumis à aucun risque significatif de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués avec le cessionnaire pour garantir leur valeur.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, ligne à ligne en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais recyclés en compte de résultat, y compris en cas de cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat.

Le GACM a retenu cette option pour :

- ses instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles qui ne sont pas en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA (assurance vie) lesquels sont comptabilisés en juste valeur par le résultat ;
- certains titres de participations.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement. Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants.

Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Classement et évaluation des passifs financiers

Distinction instrument de dette ou instrument de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue. La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette.

Le GACM n'a pas émis de titres qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres.

Comptabilisation

Les passifs financiers comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les

dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

Elles sont comptabilisées lorsque le GACM devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Ces passifs financiers sont ensuite évalués par défaut au coût amorti, sauf option explicite pour une comptabilisation en juste valeur par la contrepartie du résultat.

Le GACM opte pour la comptabilisation des dettes financières au coût amorti.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le GACM décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le GACM a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques avantages liés à la propriété de cet actif.

Le GACM décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue / versée ;
- instrument de dette à la juste valeur par capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres par option, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont conservées en fonds propres sans transiter par le compte de résultat.

Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche des pertes de crédit attendues tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive des pertes de crédit au moment de la crise financière de 2008.

Sous IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie. La dépréciation est calculée dès l'achat du titre et recalculée à chaque clôture.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres. Ces encours sont répartis en trois catégories, qui sont assimilables à trois étapes :

- **bucket 1 – encours sains non dégradés** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **bucket 2 – encours dégradés** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **bucket 3 – encours douteux** : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

<u>Bucket 1 et Bucket 2 – encours sains</u>

Par défaut, un titre est classé à l'achat en statut 1, indépendamment de sa notation. Ce classement est cohérent avec la politique d'investissement du GACM qui est majoritairement restreinte aux actifs ayant une notation *Investment Grade* soit supérieure ou égale à BBB- ou BAA3. La notation définie à l'acquisition ainsi qu'aux dates d'arrêtés est la 2ème notation la plus élevée des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Un titre est déclassé en statut 2 si les deux conditions suivantes sont réunies :

- à la date de clôture, la notation du titre s'est dégradée de 3 crans (i.e. une note pleine) ou plus par rapport à sa note du jour de son acquisition,
- le titre passe en catégorie *Non Investment Grade*.

Le GACM applique l'option ouverte par la norme IFRS 9 de ne pas déclasser en statut 2 les titres dont la notation demeure *Investment Grade*, indépendamment de la dégradation de la note depuis la date d'acquisition.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, le titre est alors reclassé en statut 1, et la dépréciation est ramené aux pertes de crédit attendues à horizon 12 mois.

Les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss*, ECL) sont calculées en multipliant pour chaque titre l'encours exposé au défaut, par la probabilité de défaut ainsi que par le taux de perte attendu en cas de défaut :

- l'encours exposé au défaut (*Exposure At Default,* EAD) est évalué à partir de la valeur actuelle du titre ;
- la probabilité de défaut (*Probability of Default,* PD) est estimée à partir des tables de défaut fournies par S&P ;
- le taux de perte attendu en cas de défaut (*Loss Given Default,* LGD) est évalué en fonction de la nature de l'émetteur.

Bucket 3 – encours douteux

Un titre est déclassé en statut 3 dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements de crédit survenus après l'acquisition du titre, susceptibles de générer une perte. Par la suite, si les conditions de classement du titre en statut 3 ne sont plus respectées, le titre est reclassé en statut 2 puis en statut 1 selon l'évolution des indications objectives de perte de crédit.

Pour son analyse, le GACM retient les critères suivants :

- des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière probable de la contrepartie ;
- la mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- les données observables suivantes qui, associées à d'autres évènements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
  - une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notion équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (*spread*) de l'émetteur par comparaison aux *spreads* des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même duration ;
  - une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le GACM traite potentiellement des instruments dérivés simples de taux d'intérêt (*swaps, swaptions*) et de change (*Cross Currency Swaps*), considérés comme des instruments de transactions et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le GACM a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La

variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Le GACM ne pratique pas la comptabilité de couverture.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, représentant alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et régulière sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

En l'absence de données observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intègrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment des risques non appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts induits par la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre les risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les ajustements sont pratiqués par le GACM de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

2.5.5 IFRS 17 – Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, contrats de réassurance émis (réassurance acceptée), contrats de réassurance détenus (réassurance cédée) et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance. Certaines composantes doivent être séparées du contrat d'assurance, il s'agit des dérivés incorporés, dans la mesure où ils remplissent certains critères, des composantes d'investissement distinctes et des obligations de performance distinctes, telle que l'obligation de fournir un service ou un produit non- assurance.

Ces composantes doivent être comptabilisées séparément selon les normes appropriées.

Comptabilisation et évaluation

Périmètre du contrat d'assurance

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de *reporting* dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques liés spécifiquement au titulaire de police et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

Composante investissement

Une composante investissement non distincte est identifiée au sein des flux de trésorerie relatifs à un contrat d'assurance comme la somme que l'entité est tenue de rembourser en toutes circonstances, indépendamment de la survenance ou non de l'événement assuré. Elle s'apprécie notamment pour la collectivité des assurés dans sa mise en œuvre par le Groupe notamment dans le cadre de contrats collectifs.

La composante investissement fait l'objet d'un traitement comptable spécifique, dont l'élément le plus significatif est l'absence d'effet lié à cette composante investissement au sein du compte de résultat, que ce soit au sein des produits des activités d'assurance, ou au sein des charges des activités d'assurance.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité. La norme impose ainsi d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble. Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Modèle général d'évaluation des contrats d'assurance

Sous IFRS 17, les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général qui s'appuie sur une approche comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution :
  - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation ;
  - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs) ;
  - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

Ajustement pour le risque non financier

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le GACM pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le GACM exécute des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le GACM applique l'approche ascendante (ou *bottom-up*). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux *swaps*, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Au-delà du dernier point liquide (*Last Liquid Point,* LLP), les taux zéro-coupons sont obtenus par extrapolation avec la méthodologie des points lissés. Un taux à l'ultime (*Ultimate Forward Rate,* UFR) est estimé sur une base macro-économique comme la somme des valeurs moyennes historiques des taux d'intérêt réels et d'une cible d'inflation. Les taux d'actualisation situés dans l'intervalle entre les maturités LLP et UFR sont obtenus par extrapolation.

La prime d'illiquidité est établie selon une approche descendante à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus, ainsi que d'indices de rendement de marché.

Marge sur services contractuels (CSM)

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-

dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en « produits des activités d'assurance » sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que la compagnie fournit des services aux assurés. La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat de service d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure comme étant la somme :

- du passif relatif à la période de couverture future, comprenant les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels du groupe de contrats ;
- et du passif relatif aux sinistres survenus.

Le modèle général requiert de procéder à un ajustement de la marge sur services contractuels à chaque clôture du fait des variations de flux de trésorerie générés par les changements dans les hypothèses techniques (mortalité, morbidité, longévité, rachats, frais, versements futurs…). Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement reconnu en résultat.

La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat. Elle est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fournis et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats. Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

Le GACM applique le modèle général d'évaluation (GMM) aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Approche simplifiée (*Premium Allocation Approach*)

Une approche simplifiée basée sur l'allocation des primes (*Premium Allocation Approach*, PAA) est également prévue par la norme pour l'évaluation du passif relatif à la période résiduelle de couverture, dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général ou que la période de couverture de chaque contrat au sein du même groupe est égale ou inférieure à un an.

Avec ce modèle, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition (si le GACM n'opte pas pour la constatation en charge des frais d'acquisition) et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture.

Lorsque le montant de primes reportées est jugé insuffisant pour couvrir les prestations futures des contrats, le GACM comptabilise une perte en résultat.

Le modèle général reste applicable pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus, à la différence que le taux d'actualisation retenu pour désactualiser la provision est le taux à la date du sinistre et non le taux à la date de la cohorte.

Le modèle PAA est appliqué par le GACM à la totalité des produits d'assurances de biens, dans une moindre mesure à certains produits de prévoyance individuelle et collective, et aux crédits à la consommation.

Modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach*, VFA)

La *Variable Fee Approach* (VFA) est le modèle dédié à l'évaluation des contrats participatifs directs, sachant qu'un contrat est considéré comme tel s'il répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste-valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Le GACM applique le modèle VFA à la totalité des produits d'assurance vie (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Pour ces contrats, la marge sur services contractuels est ajustée :

- des changements de commission variable (la part de l'entité dans les variations de valeur des éléments sous-jacents, ce qui correspond au revenu de l'assureur),
- de la valeur temps de l'argent et
- des effets des changements des risques financiers non liés aux éléments sous-jacents (telles que les options et garanties).

Afin de reconnaître la CSM en résultat selon un rythme approprié et conforme à la définition des services liés à l'investissement, il est nécessaire que le taux d'amortissement de la CSM en résultat prenne en compte l'évolution attendue de la CSM et des unités de couverture en hypothèses dites en « monde réel ».

Traitement de la réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit selon le modèle simplifié.

La réassurance cédée est également comptabilisée soit selon le modèle général soit selon le modèle simplifié. Les flux de trésorerie d'exécution incluent (en déduction) le risque de non performance du réassureur.

Le GACM comptabilise selon le modèle simplifié les cessions en réassurance relatives à l'assurance de risques, et comptabilise selon le modèle général les cessions en réassurance relatives aux contrats modélisés selon le modèle général au direct (principalement la dépendance).

Présentation au bilan et au compte de résultat

Les montants reconnus dans les états financiers établis sous IFRS 17 doivent présenter séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance (et de réassurance acceptée) qui sont (globalement) à l'actif et ceux qui sont au passif ;
- les contrats de réassurance détenus (cession en réassurance) qui sont à l'actif de ceux qui sont au passif.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ne sont plus présentées séparément des passifs techniques et des actifs de réassurance, conformément à l'approche *cash basis* (qui consiste à les présenter au sein des actifs et passifs d'assurance et de réassurance). Les avances sur contrats en assurance vie sont aussi regroupées sur ces postes.

Les produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :

i. les produits des activités d'assurance :

- les montants relatifs à la variation du passif au titre de la couverture restante, dont :
  - marge sur services contractuels comptabilisée en résultat ;
  - variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés ou futurs ;
  - charge de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période ;
  - autres variations de la provision au titre de la couverture restante ;
- la portion des primes imputées à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;

ii. les charges afférentes aux activités d'assurance :

- les charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice ;
- les amortissements des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les pertes sur les contrats onéreux ;
- les variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC, *Liability for Incurred Claims*).

Les frais rattachables aux activités d'assurance intègrent les frais généraux directement rattachables aux contrats d'assurance comptabilisés. Ils sont déterminés à partir des méthodes de répartition usuelles des frais. Les charges non rattachables ne sont donc pas incluses dans les flux de trésorerie d'exécution des contrats et sont comptabilisées hors du résultat des contrats d'assurance lorsqu'elles sont encourues.

Le résultat net des contrats de réassurance comprend l'ensemble des produits et des charges des contrats de réassurance.

Le résultat des activités d'assurance est le total des produits et les charges des activités d'assurance et du résultat des contrats de réassurance.

iii. les produits financiers ou charges financières des activités d'assurance :

- le résultat financier lié aux placements, dont :
  - produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
  - autres produits de placement ;
  - pertes de valeur liées au crédit ;
  - plus-values latentes enregistrées en capitaux propres ;
- les charges financières d'assurance, dont :
  - variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA ;
  - effets de l'option *risk mitigation* pour les contrats VFA ;
  - intérêts capitalisés / crédités ;

- variation de courbe des taux et autres hypothèses financières ;
- perte de change.

iv. une part des produits financiers ou charges financières des activités d'assurance est présentée en autres éléments du résultat global en application de l'option dite « option OCI », qui peut être exercée à la maille portefeuilles de contrats :

- dans le cas des contrats évalués selon le modèle général ou l'approche simplifiée, les effets de la variation des variables financières (notamment le taux d'actualisation) peuvent être présentés en capitaux propres et non en résultat financier ;
- dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'option de présenter séparément les produits financiers ou charges financières entre le compte de résultat et les capitaux propres peut être utilisée pour éviter une non-concordance comptable avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus.

Principales options normatives retenues par le GACM

Les principales options retenues par le GACM et applicables à l'ensemble des modèles sont les suivantes :

- le GACM applique l'option de présentation des comptes annuels selon la présentation en *year to date*. Ainsi, les comptes intermédiaires sont sans impact sur les comptes annuels, notamment, les changements de paramètres intervenus dans les comptes intermédiaires ne sont pas repris dans les comptes annuels ;
- le GACM n'a pas opté pour la simplification dans la présentation de l'ajustement pour risques. La charge de désactualisation de l'ajustement pour risques est donc présentée en résultat financier ;
- Le GACM opte pour la présentation d'un montant unique pour les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle simplifié sont :

- la non actualisation de la provision pour couverture restante, considérant que l'effet de l'actualisation à l'horizon 12 mois serait négligeable ;
- le GACM opte pour constater en charge de l'exercice les frais d'acquisition encourus ;
- le GACM n'active donc pas de frais d'acquisition même lorsque ces frais sont afférents à des renouvellements futurs probables de contrats ;
- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus.

Concernant les cessions en réassurance modélisés avec le modèle simplifié, le Groupe opte pour ne pas actualiser la provision pour couverture restante à la charge du réassureur.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle général sont :

- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus ;
- le GACM n'actualise pas les unités de couvertures pour calculer la quote-part de CSM à amortir pour refléter les services rendus dans l'exercice ; cette métrique simple reflète correctement les services rendus aux assurés ;
- les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur, conformément aux préconisations du TRG (*Transition Resource Group*) ;
- le GACM a choisi de constater la variation du risque de non performance du réassureur en service d'assurance et non en résultat financier.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle des honoraires variables (VFA) sont :

- les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres ;
- les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce *driver*, le GACM a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit *bow wave* associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Le GACM n'utilise pas l'option d'atténuation des risques car elle ne s'applique pas aux portefeuilles VFA commercialisés.

2.5.6 IAS 40 – Immobilier de placement

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs.

Jusqu'en 2022 et conformément à l'option proposée par IAS 40, le GACM avait choisi le modèle d'évaluation au coût amorti pour ses immeubles de placement, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui étaient évalués à la juste valeur.

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, le paragraphe 32a de la norme IAS 40 a été amendé. Le GACM scinde désormais ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles supports de contrats participatifs directs ;
- autres immeubles de placement.

Immeubles de placement supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Depuis 2023 et en application des dispositions citées ci-dessus, les immeubles de placement du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Autres immeubles de placement

Les autres immeubles de placement sont maintenus au coût amorti. Le GACM ne détient pas d'immeubles de placement valorisés au coût amorti.

2.5.7 IAS 16 et IFRS 16 – Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

Jusqu'en 2022, les immeubles d'exploitation du GACM étaient comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, le paragraphe 29a de la norme IAS 16 a été amendé.

Le GACM scinde désormais ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire ;
- autres immeubles d'exploitation.

Immeubles d'exploitation supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Depuis 2023 et en application des dispositions citées ci-dessus, les immeubles d'exploitation du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Autres immeubles d'exploitation

Les autres immeubles d'exploitation sont maintenus au coût amorti.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Le GACM ne détient pas d'immeubles d'exploitation valorisés au coût amorti.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

IFRS 16 - Contrats de location

Cette norme a pour effet de comptabiliser au bilan des preneurs un droit d'utilisation de l'actif loué sur la durée du contrat de location et une dette de location au titre de l'obligation de paiement des loyers pour tous les contrats satisfaisant la définition d'un contrat de location.

Le GACM a mis en œuvre la norme IFRS 16 en optant les mesures d'exemptions suivantes :

- exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois ;
- exclusion des contrats dont la valeur de l'actif est inférieure à 5 000 euros.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'endettement marginal de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Les contrats de location du GACM soumis à IFRS 16 concernent essentiellement des baux immobiliers.

Les droits d'utilisation et la dette relative à ces derniers sont classés à l'actif du bilan dans l'agrégat « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles » et au passif du bilan dans l'agrégat « Autres dettes de financement ».

2.5.8 Récapitulatif

Le tableau ci-dessous synthétise les méthodes de valorisation mises en œuvre au sein des états financiers consolidés du GACM.

	Norme applicable	Méthode de valorisation
Immobilier de placement	IAS 40	Juste valeur par résultat
Placements financiers	IFRS 9	Juste valeur par capitaux propres Juste valeur par résultat Coût amorti
Immeubles d'exploitation	IAS 16	Juste valeur par résultat
Passifs (et actifs) relatifs aux contrats d'assurance (et de réassurance)	IFRS 17	Flux de trésorerie d'exécution (BE et RA) et marge sur services contractuels (CSM)
Instruments dérivés passifs	IFRS 9	Juste valeur par résultat

2.6 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Assurance de biens et responsabilité ;
- Assurance de personnes ;
- Assurance vie ;
- Autres.

2.6.1 Bilan sectoriel

	30/06/2023				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition				65	65
Autres immobilisations incorporelles				-	-
Actifs incorporels				**65**	**65**
Immobilier de placement	186	129	3 081	-	3 397
Placements financiers	2 478	3 605	114 832	12 134	133 049
- au coût amorti	*5*	*3*	-	*14*	*22*
- à la juste valeur par capitaux propres	*2 037*	*3 108*	*65 682*	*10 962*	*81 789*
- à la juste valeur par résultat	*436*	*494*	*49 150*	*1 158*	*51 238*
Placements des activités d'assurance	**2 664**	**3 734**	**117 913**	**12 134**	**136 445**
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs de contrats d'assurance	-	18	-	-	18
Actifs de contrats de réassurance	195	176	-	− 73	298
Actifs relatifs aux contrats	**195**	**194**		**− 73**	**316**
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	11	7	197	31	246
Impôts différés actifs	-	-	1	70	72
Créances d'impôt exigible	-	-	1	27	28
Autres créances	-	-	279	1 087	1 367
Autres actifs	**11**	**8**	**479**	**1 215**	**1 713**
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				**940**	**940**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**-**	**-**	**9**	**143**	**153**
Total actif	**2 870**	**3 936**	**118 401**	**14 425**	**139 632**

(en millions d'euros)	30/06/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Capital				1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 154	1 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	33	342	-	− 2	373
Résultats cumulés				7 752	7 752
Résultat net consolidé de l'exercice	49	224	215	− 40	449
Capitaux propres du groupe	**82**	**566**	**215**	**10 106**	**10 970**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	7	-	− 3	5
Résultats cumulés hors groupe				103	103
Résultat net hors groupe	2	3	-	-	5
Intérêts minoritaires	**3**	**10**	**-**	**100**	**113**
Capitaux propres totaux	**85**	**576**	**215**	**10 206**	**11 082**
Provisions pour risques et charges				**45**	**45**
Dettes subordonnées				1 556	1 556
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	5	3	153	-	162
Autres dettes de financement	1	1	16	13	30
Dettes de financement	**6**	**4**	**169**	**1 569**	**1 748**
Passifs de contrats d'assurance	2 662	3 902	109 494	− 78	115 980
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats	**2 662**	**3 902**	**109 494**	**− 78**	**115 980**
Instruments dérivés passifs	2	4	88	10	103
Impôts différés passifs	16	11	304	− 331	-
Dettes d'impôt exigible				5	5
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	234	163	8 898	302	9 598
Autres dettes	1	1	130	378	509
Comptes courants créditeurs				11	11
Autres passifs	**253**	**178**	**9 420**	**376**	**10 226**
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				**552**	**552**
Total passif	**3 006**	**4 659**	**119 298**	**12 670**	**139 632**

2.6.2 Compte de résultat sectoriel

(en millions d'euros)	30/06/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Produits des activités d'assurance	1 290	1 844	536	-	3 670
Charges afférentes aux activités d'assurance	− 1 212	− 1 633	− 310	-	− 3 155
Résultat net des contrats de réassurance détenus	− 41	− 2	-	-	− 42
Résultat des activités d'assurance	**37**	**209**	**227**	**-**	**473**
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	16	24	568	76	684
Autres produits de placement	18	18	3 703	65	3 804
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	− 21	− 24	− 4 283	-	− 4 329
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2	1	-	-	2
Résultat financier net	**14**	**18**	**− 12**	**140**	**161**
Produits des autres activités				7	7
Autres produits d'exploitation				51	51
Autres charges d'exploitation				− 79	− 79
Résultat d'exploitation courant	**51**	**227**	**215**	**120**	**613**
Autres produits				1	1
Autres charges				− 6	− 6
Résultat d'exploitation	**51**	**227**	**215**	**114**	**607**
Charges de financement				− 19	− 19
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-	-
Impôt sur le résultat				− 135	− 135
Résultat des activités abandonnées				-	-
Résultat net	**51**	**227**	**215**	**− 40**	**453**

2.7 Notes relatives au bilan

2.7.1 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2022	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur nette	**3 397**	-	− 5	4	-	-	**3 397**

(en millions d'euros)	31/12/2021	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur nette	**3 466**	-	− 3	− 22	-	− 44	**3 397**

2.7.2 Placements financiers

	30/06/2023						
(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	**-**	**16 003**	**-**	**77 766**	**-**	**22**	**93 791**
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	158	-	28 946	-	-	29 104
Autres obligations et titres à revenus fixes	-	11 488	-	38 813	-	-	50 302
OPCVM monétaires	-	3 890	-	-	-	-	3 890
Prêts et créances (2)	-	467	-	10 007	-	22	10 496
Instruments de capitaux propres	**-**	**35 235**	**-**	**-**	**4 023**	**-**	**39 257**
Actions et autres titres à revenus variables	-	31 296	-	-	1 145	-	32 441
Placements financiers immobiliers	-	3 925	-	-	44	-	3 969
Titres de participation	-	14	-	-	2 833	-	2 847
Instruments dérivés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total placements financiers	**-**	**51 238**	**-**	**77 766**	**4 023**	**22**	**133 049**

(1) dont obligations mises en pensions : 8 465

(2) dont opérations reverse repo : 9 631

2.7.3 Placements financiers au coût amorti par level

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisations fondées sur des données observables : Niveau 2	Valorisations fondées sur des données non observables : Niveau 3
					30/06/2023
Instruments de dettes					
Prêts et créances	22	22	-	22	-
Total actifs financiers au coût amorti	**22**	**22**	**-**	**22**	**-**
Dettes de financement					
Dettes subordonnées	1 556	1 271	-	1 271	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	162	162	-	162	-
Autres dettes de financement	17	17	-	17	-
Total passifs financiers au coût amorti	**1 735**	**1 449**	**-**	**1 449**	**-**

2.7.4 Placements financiers à la juste valeur par level

(en millions d'euros)	30/06/2023			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisations fondées sur des données observables : Niveau 2	Valorisations fondées sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	35 235	28 838	6 292	104
Actions et autres titres à revenus variables	*31 296*	*28 172*	*3 123*	*-*
Placements financiers immobiliers	*3 925*	*665*	*3 169*	*90*
Titres de participation	*14*	*-*	*-*	*14*
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	16 003	7 590	8 414	-
Effets publics et valeurs assimilées	*158*	*151*	*7*	*-*
Autres obligations et titres à revenus fixes	*11 488*	*3 548*	*7 940*	*-*
OPCVM monétaires	*3 890*	*3 890*	*-*	*-*
Prêts et créances	*467*	*-*	*467*	*-*
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	**51 238**	**36 427**	**14 706**	**104**
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 023	1 504	25	2 494
Actions et autres titres à revenus variables	*1 145*	*1 145*	*-*	*-*
Placements financiers immobiliers	*44*	*19*	*25*	*-*
Titres de participation	*2 833*	*339*	*-*	*2 494*
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	77 766	66 997	10 769	-
Effets publics et valeurs assimilées	*28 946*	*28 735*	*212*	*-*
Autres obligations et titres à revenus fixes	*38 813*	*38 262*	*550*	*-*
Prêts et créances	*10 007*	*-*	*10 007*	*-*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**81 789**	**68 501**	**10 794**	**2 494**
Instruments dérivés	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**133 026**	**104 928**	**25 500**	**2 598**
Transferts issus du Niveau 1	-		-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-		-
Transferts issus du Niveau 3	-	-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**-**	**-**	**-**	**-**

2.7.5 Variations du solde des actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2022	**-**	**2 272**	**2 272**
Gains et pertes de la période	-	314	314
Comptabilisés par résultat	-	-	-
Comptabilisés par capitaux propres	-	*314*	*314*
Achats / émissions de la période	-	13	13
Ventes / remboursements de la période	-	-	-
Transferts de la période :	-	-	-
Vers le niveau 3	-	-	-
Hors du niveau 3	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Solde au 30/06/2023	**-**	**2 598**	**2 598**

2.7.6 Éléments sous-jacents aux contrats VFA

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Immeubles de placement	**3 081**	**3 091**
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	**197**	**194**
Instruments de dettes	**79 014**	**76 724**
Effets publics et valeurs assimilées	23 520	22 143
Autres obligations et titres à revenus fixes	42 806	41 189
OPCVM monétaires	2 963	3 283
Prêts et créances	9 725	10 109
Instruments de capitaux propres	**35 818**	**33 018**
Actions et autres titres à revenus variables	30 864	28 152
Placements financiers immobiliers	3 690	3 880
Titres de participation	1 264	986
Instruments dérivés	**-**	**-**
Autres actifs	**291**	**1 251**
Total actifs sous-jacents aux contrats VFA	**118 401**	**114 279**
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	9 052	9 307
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	16	169
Instruments dérivés passif	88	117
Autres dettes	434	1 094
Total passifs sous-jacents aux contrats VFA	**9 589**	**10 687**
Total éléments sous-jacents aux contrats VFA	**108 812**	**103 592**

2.7.7 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances d'impôt exigible	28	5	43	5
Impôts différés	72	-	101	-
Total impôts courants et différés	**100**	**5**	**144**	**5**

(en millions d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Réévaluation des placements	2 052	2 359	− 307	2 196	1 898	299
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance	2 101	1 858	242	1 697	2 036	− 339
Décalages temporaires comptables-fiscaux	149	8	141	156	8	147
Autres éléments	5	9	− 5	1	8	− 6
Compensation liée à l'intégration fiscale	− 4 235	− 4 235	-	− 3 950	− 3 950	-
Total impôts différés	**72**	**-**	**72**	**101**	**-**	**101**
dont comptabilisé en résultat			*− 185*			*− 165*
dont comptabilisé en capitaux propres			*257*			*266*

2.7.8 Capital social au 30/06/2023

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	50,0 %	50,0 %
CIC	12 862 172	16,1 %	16,1 %
CFCM Nord Europe	8 181 455	10,2 %	10,2 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,4 %	7,4 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,4 %	5,4 %
CFCM Océan	2 307 412	2,9 %	2,9 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,9 %	1,9 %
CRCM Centre	1 184 093	1,5 %	1,5 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,2 %	1,2 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,7 %	0,7 %
CRCM Normandie	547 203	0,7 %	0,7 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,6 %	0,6 %
CCM Sud Est	445 061	0,6 %	0,6 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,5 %	0,5 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,4 %	0,4 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,0 %	0,0 %
Divers	1	0,0 %	0,0 %
Total	**80 066 768**	**100,0 %**	**100,0 %**

Le GACM SA n’a émis aucune action de préférence.

2.7.9 Résultat par action

	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net part du groupe de la période (en millions d'euros)	448	412
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	5,6	5,1

* identique au Résultat dilué.

2.7.10 Dividendes

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 10 mai 2023, le GACM a effectué le versement d'un dividende ordinaire.

	30/06/2023
Dividende ordinaire par action (en euros)	6,17
Dividende exceptionnel par action (en euros)	-
Dividende global (en millions d'euros)	494

2.7.11 Dettes de financement

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées	1 556	1 561
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	162	162
emprunts	*162*	*162*
Autres dettes de financement	30	31
obligations locative relative à IFRS 16	*13*	*14*
autres dettes de financement	*17*	*17*
Total dettes de financement	**1 748**	**1 754**

2.7.12 Contrats d'assurance et de réassurance par segment

(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
					30/06/2023
Actifs de contrats d'assurance	-	18	-	-	18
Actifs de contrats d'assurance	**-**	**18**	**-**	**-**	**18**
Passifs de contrats d'assurance	2 662	3 902	109 494	-	116 058
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	− 78	− 78
Passifs de contrats d'assurance	**2 662**	**3 902**	**109 494**	**− 78**	**115 980**
Actifs de contrats de réassurance	195	176	-	-	371
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	− 73	− 73
Actifs de contrats de réassurance	**195**	**176**	**-**	**− 73**	**298**
Passifs de contrats de réassurance	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
					31/12/2022
Actifs de contrats d'assurance	-	18	-	-	18
Actifs de contrats d'assurance	**-**	**18**	**-**	**-**	**18**
Passifs de contrats d'assurance	2 615	3 617	104 401	-	110 633
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	− 165	− 165
Passifs de contrats d'assurance	**2 615**	**3 617**	**104 401**	**− 165**	**110 469**
Actifs de contrats de réassurance	210	176	-	-	386
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	− 57	− 57
Actifs de contrats de réassurance	**210**	**176**	**-**	**− 57**	**328**
Passifs de contrats de réassurance	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

2.7.13 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

(en millions d'euros)	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			30/06/2023 Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	197	25	-	2 322	71	2 615
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**197**	**25**	**-**	**2 322**	**71**	**2 615**
Produits des activités d'assurance	**− 1 290**					**− 1 290**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		− 25	-	1 203	14	1 193
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	14					14
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		22				22
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			-	− 2	− 15	− 17
Charges afférentes aux activités d'assurance	**14**	**− 2**	**-**	**1 201**	**− 1**	**1 212**
Composante d'investissement	**-**		**-**			**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 1 276**	**− 2**	**-**	**1 201**	**− 1**	**− 78**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	8	-	8
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	21	1	21
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**29**	**1**	**30**
Primes reçues	1 333					1 333
Sinistres et autres charges d'assurance payés			-	− 1 230		− 1 230
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 14					− 14
Total flux de trésorerie	**1 319**	**-**	**-**	**− 1 230**	**-**	**89**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 1**	**− 1**	**-**	**9**	**-**	**6**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	238	22	-	2 331	70	2 662
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**238**	**22**	**-**	**2 331**	**70**	**2 662**

(en millions d'euros)	31/12/2022					
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	248	56	-	2 386	77	2 767
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**248**	**56**	**-**	**2 386**	**77**	**2 767**
Produits des activités d'assurance	**− 2 506**					**− 2 506**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		− 45	− 1	2 583	22	2 560
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	30					30
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		28				28
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			-	− 79	− 18	− 97
Charges afférentes aux activités d'assurance	**30**	**− 17**	**− 1**	**2 505**	**4**	**2 521**
Composante d'investissement	**-**		**-**			**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 2 476**	**− 17**	**− 1**	**2 505**	**4**	**15**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	− 1	-	-	− 184	− 8	− 194
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	10	-	10
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 1**	**-**	**-**	**− 174**	**− 8**	**− 184**
Primes reçues	2 500					2 500
Sinistres et autres charges d'assurance payés			1	− 2 331		− 2 330
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 31					− 31
Total flux de trésorerie	**2 470**	**-**	**1**	**− 2 331**	**-**	**140**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 43**	**− 14**	**-**	**− 63**	**− 2**	**− 122**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	197	25	-	2 322	71	2 615
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**197**	**25**	**-**	**2 322**	**71**	**2 615**

Assurance de personnes

(en millions d'euros)	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
						30/06/2023
Actifs de contrats d'assurance	− 18		-			− 18
Passifs de contrats d'assurance	1 518	47	986	1 042	24	3 617
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**1 500**	**47**	**986**	**1 042**	**24**	**3 599**
Produits des activités d'assurance	**− 1 844**					**− 1 844**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		− 14	641	962	6	1 595
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	16					16
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		21				21
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			− 34	41	− 5	2
Charges afférentes aux activités d'assurance	**16**	**7**	**607**	**1 003**	**-**	**1 633**
Composante d'investissement	**-**		**-**			**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 1 828**	**7**	**607**	**1 003**	**-**	**− 210**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	38	-	− 5	2	-	35
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	10	-	6	7	-	24
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**48**	**-**	**1**	**9**	**-**	**60**
Primes reçues	1 993					1 993
Sinistres et autres charges d'assurance payés			− 587	− 946		− 1 532
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 19					− 19
Total flux de trésorerie	**1 974**	**-**	**− 587**	**− 946**	**-**	**442**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**− 6**
Actifs de contrats d'assurance	− 19	-	1	-	-	− 18
Passifs de contrats d'assurance	1 708	54	1 007	1 108	25	3 902
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**1 689**	**54**	**1 008**	**1 108**	**25**	**3 884**

(en millions d'euros)	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
				31/12/2022		
Actifs de contrats d'assurance	− 27	-	-	-	-	− 26
Passifs de contrats d'assurance	2 066	6	1 024	1 124	25	4 245
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**2 040**	**6**	**1 025**	**1 124**	**25**	**4 219**
Produits des activités d'assurance	**− 3 506**					**− 3 506**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		− 9	1 171	1 667	9	2 838
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	32					32
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		50				50
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			− 19	145	− 4	122
Charges afférentes aux activités d'assurance	**32**	**41**	**1 153**	**1 812**	**5**	**3 042**
Composante d'investissement	**-**		**-**			**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 3 474**	**41**	**1 153**	**1 812**	**5**	**− 464**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	− 633	-	− 109	− 107	− 4	− 853
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	15	-	9	2	-	26
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 618**	**-**	**− 100**	**− 105**	**− 4**	**− 827**
Primes reçues	3 694					3 694
Sinistres et autres charges d'assurance payés			− 1 076	− 1 756		− 2 832
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 36					− 36
Total flux de trésorerie	**3 658**	**-**	**− 1 076**	**− 1 756**	**-**	**826**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 106**	**-**	**− 15**	**− 32**	**− 1**	**− 155**
Actifs de contrats d'assurance	− 18	-	-	-	-	− 18
Passifs de contrats d'assurance	1 518	47	986	1 042	24	3 617
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**1 500**	**47**	**986**	**1 042**	**24**	**3 599**

Assurance vie

(en millions d'euros)	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
						30/06/2023
Actifs de contrats d'assurance						
Passifs de contrats d'assurance	104 401		-			104 401
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**104 401**	**-**	**-**			**104 401**
Produits des activités d'assurance	**− 536**					**− 536**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	306	-	-	306
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	2					2
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		− 1				− 1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			3	-	-	3
Charges afférentes aux activités d'assurance	**2**	**− 1**	**309**	**-**	**-**	**310**
Composante d'investissement	**− 3 514**		**3 514**			**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 4 048**	**− 1**	**3 823**	**-**	**-**	**− 227**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	657	-	-	-	-	657
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 284	-	-	-	-	4 283
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**4 940**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 940**
Primes reçues	4 168					4 168
Sinistres et autres charges d'assurance payés			− 3 823	-		− 3 823
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 5					− 5
Total flux de trésorerie	**4 163**	**-**	**− 3 823**	**-**	**-**	**340**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**38**	**1**	**-**	**-**	**-**	**39**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	109 494	-	-	-	-	109 494
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**109 494**	**-**	**-**	**-**	**-**	**109 494**

(en millions d'euros)	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
						31/12/2022
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	117 906	-	1	-	-	117 907
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**117 906**	**-**	**1**	**-**	**-**	**117 907**
Produits des activités d'assurance	**− 1 074**					**− 1 074**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	584	-	-	584
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4					4
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		2				2
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			4	-	-	4
Charges afférentes aux activités d'assurance	**4**	**2**	**588**	**-**	**-**	**594**
Composante d'investissement	**− 5 533**		**5 533**			**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 6 603**	**2**	**6 121**	**-**	**-**	**− 480**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	− 10 829	-	-	-	-	− 10 829
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	− 2 716	-	-	-	-	− 2 716
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 13 546**	**-**	**-**	**-**	**-**	**− 13 546**
Primes reçues	7 007					7 007
Sinistres et autres charges d'assurance payés			− 6 121	-		− 6 121
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 105					− 105
Total flux de trésorerie	**6 902**	**-**	**− 6 121**	**-**	**-**	**781**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 258**	**− 2**	**− 1**	**-**	**-**	**− 261**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	104 401	-	-	-	-	104 401
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**104 401**	**-**	**-**	**-**	**-**	**104 401**

2.7.14 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

	30/06/2023					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats de réassurance	4	-	-	199	6	210
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	**4**	**-**	**-**	**199**	**6**	**210**
Imputation des primes payées	**− 51**					**− 51**
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	-	8	-	9
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	1	-	1
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	**-**	**-**	**-**	**10**	**-**	**10**
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	**− 51**	**-**	**-**	**10**	**-**	**− 41**
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	− 1	-	− 2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	2	-	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Primes payées	52					52
Sommes recouvrées			-	− 26		− 26
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	**52**	**-**	**-**	**− 26**	**-**	**25**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**− 1**	**-**	**1**	**-**	**-**
Actifs de contrats de réassurance	5	-	-	184	6	195
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	**5**	**-**	**-**	**184**	**6**	**195**

(en millions d'euros)	31/12/2022					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs de contrats de réassurance	-	11	-	145	5	161
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	**-**	**11**	**-**	**145**	**5**	**161**
Imputation des primes payées	**− 84**					**− 84**
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	-	161	2	163
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		1				1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	21	-	21
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	**-**	**1**	**-**	**182**	**2**	**186**
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	**− 84**	**1**	**-**	**182**	**2**	**101**
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	− 20	− 1	− 21
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**− 20**	**− 1**	**− 21**
Primes payées	88					88
Sommes recouvrées			-	− 103		− 103
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	**88**	**-**	**-**	**− 103**	**-**	**− 15**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**− 12**	**-**	**− 5**	**-**	**− 17**
Actifs de contrats de réassurance	4	-	-	199	6	210
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	**4**	**-**	**-**	**199**	**6**	**210**

Assurance de personnes

(en millions d'euros)	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
						30/06/2023
Actifs de contrats de réassurance	140		31	5	-	176
Passifs de contrats de réassurance						
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	**140**		**31**	**5**	**-**	**176**
Imputation des primes payées	**− 18**					**− 18**
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	5	3	-	8
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			1	7	-	9
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	**-**	**-**	**6**	**10**	**-**	**16**
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	**− 18**	**-**	**6**	**10**	**-**	**− 2**
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	3	-	-	-	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	-	-	-	1
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**
Primes payées	13					13
Sommes recouvrées			− 5	− 9		− 15
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	**13**	**-**	**− 5**	**− 9**	**-**	**− 1**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs de contrats de réassurance	138	-	32	6	-	176
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	**138**	**-**	**32**	**6**	**-**	**176**

	31/12/2022					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
(en millions d'euros)			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs de contrats de réassurance	198	-	36	4	-	238
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	**198**	**-**	**36**	**4**	**-**	**238**
Imputation des primes payées	**− 35**					**− 35**
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	18	5	-	23
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			− 7	6	-	− 1
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	**-**	**-**	**11**	**11**	**-**	**22**
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	**− 35**	**-**	**11**	**11**	**-**	**− 14**
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	− 45	-	− 4	-	-	− 49
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 45**	**-**	**− 4**	**-**	**-**	**− 49**
Primes payées	24					24
Sommes recouvrées			− 12	− 9		− 21
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	**24**	**-**	**− 12**	**− 9**	**-**	**3**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 1**	**-**	**-**	**− 1**	**-**	**− 2**
Actifs de contrats de réassurance	140	-	31	5	-	176
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	**140**	**-**	**31**	**5**	**-**	**176**

2.7.15 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

	30/06/2023			
(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	10	-	2	12
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**10**	**-**	**2**	**12**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	− 1	-		− 1
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**− 1**	**-**	**-**	**− 1**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-		-
Variations liées aux services passés	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 1**	**-**	**-**	**− 1**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**
Primes reçues	-			-
Sinistres et autres charges d'assurance payés	-			-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
Total flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	9	-	2	11
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**9**	**-**	**2**	**11**

(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
				31/12/2022
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	15	1	1	16
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**15**	**1**	**1**	**16**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	− 4	-		− 4
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**− 4**	**-**	**-**	**− 5**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	1	-	-	1
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	− 1	-	1	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	**-**	**-**	**1**	**1**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-		-
Variations liées aux services passés	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat des activités d'assurance	**− 4**	**-**	**1**	**− 4**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	− 1	-	-	− 1
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 1**	**-**	**-**	**− 1**
Primes reçues	1			1
Sinistres et autres charges d'assurance payés	1			1
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
Total flux de trésorerie	**1**	**-**	**-**	**1**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	10	-	2	12
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**10**	**-**	**2**	**12**

Assurance de personnes

(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
				30/06/2023
Actifs de contrats d'assurance	− 51	16	18	− 18
Passifs de contrats d'assurance	481	854	1 042	2 377
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**430**	**869**	**1 060**	**2 359**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			− 85	− 85
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		− 49		− 49
Écarts d'expérience sur la survenance courante	11	9		20
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**11**	**− 40**	**− 85**	**− 114**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	− 67	46	29	8
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	3	− 29	26	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	− 4	8		4
Variations relatives aux services futurs	**− 67**	**25**	**54**	**12**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	− 27	− 7		− 34
Variations liées aux services passés	**− 27**	**− 7**	**-**	**− 34**
Résultat des activités d'assurance	**− 83**	**− 22**	**− 31**	**− 136**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	13	20	-	33
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	3	5	8	17
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**17**	**25**	**8**	**50**
Primes reçues	810			810
Sinistres et autres charges d'assurance payés	− 587			− 587
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 29			− 29
Total flux de trésorerie	**194**	**-**	**-**	**194**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**3**	**2**	**− 9**	**− 4**
Actifs de contrats d'assurance	− 48	15	15	− 18
Passifs de contrats d'assurance	610	858	1 014	2 482
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**561**	**874**	**1 029**	**2 464**

(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
				31/12/2022
Actifs de contrats d'assurance	− 48	14	8	− 26
Passifs de contrats d'assurance	743	979	1 340	3 062
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**694**	**992**	**1 349**	**3 036**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			− 185	− 185
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		− 94		− 94
Écarts d'expérience sur la survenance courante	− 47	17		− 30
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**− 47**	**− 77**	**− 185**	**− 309**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	− 254	171	110	26
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	119	94	− 213	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	52	− 37		14
Variations relatives aux services futurs	**− 83**	**227**	**− 104**	**40**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	− 7	− 12		− 19
Variations liées aux services passés	**− 7**	**− 12**	**-**	**− 19**
Résultat des activités d'assurance	**− 137**	**138**	**− 289**	**− 288**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	− 494	− 248	-	− 742
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	2	7	16	24
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 493**	**− 241**	**16**	**− 718**
Primes reçues	1 536			1 536
Sinistres et autres charges d'assurance payés	− 1 030			− 1 030
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 59			− 59
Total flux de trésorerie	**447**	**-**	**-**	**447**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 82**	**− 20**	**− 16**	**− 118**
Actifs de contrats d'assurance	− 51	16	18	− 18
Passifs de contrats d'assurance	481	854	1 042	2 377
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**430**	**869**	**1 060**	**2 359**

Assurance vie

(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
				30/06/2023
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	99 125	657	4 620	104 401
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**99 125**	**657**	**4 620**	**104 401**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			− 200	− 200
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		− 21		− 21
Écarts d'expérience sur la survenance courante	− 7	-		− 7
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**− 7**	**− 21**	**− 200**	**− 228**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	− 47	7	40	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	− 1 786	196	1 591	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	− 1	-		− 2
Variations relatives aux services futurs	**− 1 834**	**203**	**1 630**	**− 1**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	3	-		3
Variations liées aux services passés	**3**	**-**	**-**	**3**
Résultat des activités d'assurance	**− 1 838**	**182**	**1 430**	**− 227**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	656	-	-	657
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 283	-	-	4 283
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**4 940**	**-**	**-**	**4 940**
Primes reçues	4 168			4 168
Sinistres et autres charges d'assurance payés	− 3 823			− 3 823
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 5			− 5
Total flux de trésorerie	**340**	**-**	**-**	**340**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**39**	**2**	**− 2**	**39**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	102 606	841	6 048	109 494
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**102 606**	**841**	**6 048**	**109 494**

(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
				31/12/2022
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	114 453	389	3 065	117 907
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	**114 453**	**389**	**3 065**	**117 907**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			− 421	− 421
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		− 21		− 21
Écarts d'expérience sur la survenance courante	− 43	-		− 43
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**− 43**	**− 21**	**− 421**	**− 486**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	− 28	6	23	2
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	− 2 249	290	1 959	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	**− 2 276**	**296**	**1 982**	**2**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
Variations liées aux services passés	**4**	**-**	**-**	**4**
Résultat des activités d'assurance	**− 2 315**	**275**	**1 561**	**− 480**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	− 10 828	− 1	-	− 10 829
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	− 2 716	-	-	− 2 716
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 13 545**	**− 1**	**-**	**− 13 546**
Primes reçues	7 007			7 007
Sinistres et autres charges d'assurance payés	− 6 119			− 6 119
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	− 107			− 107
Total flux de trésorerie	**781**	**-**	**-**	**781**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**− 249**	**− 6**	**− 6**	**− 261**
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	99 125	657	4 620	104 401
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	**99 125**	**657**	**4 620**	**104 401**

2.7.16 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

Assurance de personnes

	30/06/2023			
(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats de réassurance	85	30	56	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	**85**	**30**	**56**	**171**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			− 3	− 3
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		− 1		− 1
Ecarts d'expérience sur la survenance courante	− 2	-		− 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**− 2**	**-**	**− 3**	**− 5**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	− 1	-	-	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	− 1	1	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	**− 1**	**− 1**	**2**	**-**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	2	-		1
Variations liées aux services passés	**2**	**-**	**-**	**1**
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat net des contrats de réassurance	**− 1**	**− 1**	**− 1**	**− 4**
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	2	1	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	1
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**2**	**1**	**-**	**3**
Primes payées	5			5
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	− 5			− 5
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
Total flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**− 1**	**-**	**− 1**
Actifs de contrats de réassurance	86	30	55	170
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	**86**	**30**	**55**	**170**

(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
				31/12/2022
Actifs de contrats de réassurance	127	46	60	233
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	**127**	**46**	**60**	**233**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			− 6	− 6
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		− 1		− 1
Ecarts d'expérience sur la survenance courante	3	-		4
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	**3**	**− 1**	**− 6**	**− 4**
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	− 1	1	1	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	− 1	-	1	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	**− 2**	**-**	**2**	**-**
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	− 7	-		− 7
Variations liées aux services passés	**− 7**	**-**	**-**	**− 7**
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat net des contrats de réassurance	**− 5**	**− 1**	**− 5**	**− 11**
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	− 34	− 14	-	− 49
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**− 34**	**− 14**	**-**	**− 48**
Primes payées	10			10
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	− 12			− 12
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
Total flux de trésorerie	**− 2**	**-**	**-**	**− 2**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-**	**− 1**	**-**	**− 1**
Actifs de contrats de réassurance	85	30	56	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	**85**	**30**	**56**	**171**

2.8 Notes relatives au compte de résultat

2.8.1 Produits des activités d'assurance

(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
				30/06/2023
Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié	**2**	**754**	**536**	**1 292**
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	2	750	534	1 286
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-	*85*	*200*	*286*
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	-	*49*	*21*	*70*
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période	*1*	*610*	*304*	*915*
Autres montants	-	*6*	*9*	*15*
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	4	2	6
Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié	**1 289**	**1 090**	**-**	**2 378**
Total des produits des activités d'assurance	**1 290**	**1 844**	**536**	**3 670**

(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
				30/06/2022
Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié	**2**	**728**	**529**	**1 259**
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	2	724	527	1 254
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-	*93*	*197*	*291*
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	-	*47*	*11*	*58*
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période	*2*	*572*	*307*	*881*
Autres montants	-	*12*	*13*	*24*
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	4	2	6
Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié	**1 241**	**989**	**-**	**2 231**
Total des produits des activités d'assurance	**1 243**	**1 718**	**529**	**3 490**

2.8.2 Résultat financier net

(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	30/06/2023 Total
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	16	24	568	76	684
Autres produits de placement	18	18	3 703	65	3 804
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	-	-
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	59	87	652	259	1 057
Résultat financier lié aux placements	**98**	**133**	**4 924**	**389**	**5 544**
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	− 4 283	-	− 4 283
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	− 21	− 24	-	-	− 46
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	− 8	− 35	− 657	-	− 701
Perte de change	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	**− 30**	**− 60**	**− 4 940**	**-**	**− 5 030**
Intérêts capitalisés / crédités	2	1	-	-	2
Autres variations	− 2	3	-	-	1
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	**-**	**3**	**-**	**-**	**4**
Résultat financier net	**69**	**76**	**− 17**	**389**	**518**
dont comptabilisé en résultat					-
Résultat financier lié aux placements	*34*	*42*	*4 272*	*140*	*4 487*
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	*− 21*	*− 24*	*− 4 283*	*-*	*− 4 329*
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	*2*	*1*	*-*	*-*	*2*
dont comptabilisé en capitaux propres					
Résultat financier lié aux placements	*65*	*91*	*652*	*249*	*1 057*
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	*− 8*	*− 35*	*− 657*	*-*	*− 701*
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	*− 2*	*3*	*-*	*-*	*1*

2.8.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(en millions d'euros)	30/06/2023		
	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	**720**	**− 36**	**684**
Effets publics et valeurs assimilées	294	-	294
Autres obligations et titres à revenus fixes	377	-	377
Prêts et créances	50	− 36	14
Total produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	**720**	**− 36**	**684**

(en millions d'euros)	30/06/2022		
	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	**591**	**18**	**609**
Effets publics et valeurs assimilées	246	-	246
Autres obligations et titres à revenus fixes	349	-	349
Prêts et créances	− 4	18	14
Total produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	**591**	**18**	**609**

2.8.4 Autres produits des placements

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
							30/06/2023
Revenus des instruments de dettes	**-**	**97**	**-**				**97**
Effets publics et valeurs assimilées	-	2	-				2
Autres obligations et titres à revenus fixes	-	72	-				72
OPCVM monétaires	-	-	-				-
Prêts et créances		23					23
Revenus des instruments de capitaux propres	**-**	**568**			**102**		**670**
Actions et autres titres à revenus variables	-	446			29		475
Placements financiers immobiliers	-	122			2		125
Titres de participation	-	-			71		71
Revenus des immeubles de placement		**52**				**-**	**52**
Revenus des instruments dérivés		**3**					**3**
Autres revenus et charges financières		**13**					**13**
Variations de juste valeur	**-**	**2 646**	**-**				**2 646**
Actifs financiers	-	2 642	-				2 642
Immeubles de placement	-	4	-				4
Immeubles d'exploitation	-	-	-				-
Décomptabilisation des instruments financiers	**-**	**334**	**-**	**− 12**		**-**	**322**
Actifs financiers	-	334	-	− 12		-	322
Immeubles de placement		-				-	-
Total autres produits des placements	-	**3 713**	**-**	**− 12**	**102**	**-**	**3 804**

(en millions d'euros)	30/06/2022						
	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Revenus des instruments de dettes	**-**	**54**	**-**				**54**
Effets publics et valeurs assimilées	-	1	-				1
Autres obligations et titres à revenus fixes	-	54	-				54
OPCVM monétaires	-	-	-				-
Prêts et créances		− 1					− 1
Revenus des instruments de capitaux propres	**-**	**552**			**78**		**630**
Actions et autres titres à revenus variables	-	455			24		479
Placements financiers immobiliers	-	97			2		98
Titres de participation	-	-			52		52
Revenus des immeubles de placement		**47**				**-**	**47**
Revenus des instruments dérivés		**2**					**2**
Autres revenus et charges financières		**34**					**34**
Variations de juste valeur	**-**	**− 6 005**	**-**				**− 6 005**
Actifs financiers	-	− 6 005	-				− 6 005
Immeubles de placement	-	-	-				-
Immeubles d'exploitation	-	-	-				-
Décomptabilisation des instruments financiers	**-**	**42**	**-**	**128**		**-**	**170**
Actifs financiers	-	42	-	128		-	170
Immeubles de placement		-				-	-
Total autres produits des placements	-	**− 5 275**	**-**	**128**	**78**	**-**	**− 5 068**

2.8.5 Charges de gestion

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Charges de personnel	147	131
Impôts et taxes	37	41
Dotations aux amortissements et dépréciations	4	4
Autres frais de gestion courante	177	168
Total frais généraux	**365**	**344**
Commissions	1 008	952
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	− 11	− 11
Total frais comptabilisés au compte de résultat	**1 362**	**1 285**
Dont frais rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance »	*1 304*	*1 232*
Dont frais non rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « autres charges d'exploitation »	*58*	*53*

2.8.6 Charge d'impôts

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Impôts exigibles	− 115	− 129
Impôts différés	− 20	20
Total charge d'impôt	**− 135**	**− 109**

2.9 Autres informations

2.9.1 Courbe des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

Courbe des taux IFRS 17	30/06/2023
Taux 1 an	4,7%
Taux 5 ans	3,9%
Taux 10 ans	3,6%
Taux 20 ans	3,4%
Taux 30 ans	3,2%

2.9.2 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier

Le GACM applique une approche quantile basée sur la *Value at Risk* (VaR) pour l'ensemble des risques. Le GACM considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

2.10 Périmètre de consolidation

2.10.1 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	30/06/2023		31/12/2022	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Sociétés mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %		
Sociétés d'assurance						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,5 %	96,5 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES, SA	Espagne	Globale (IG)	97,7 %	97,7 %	97,7 %	97,7 %
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SA	Espagne	Globale (IG)	88,1 %	89,8 %	88,1 %	89,8 %
GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %		
ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %		
Autres sociétés						
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM CAPITAL	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,4 %	99,9 %	99,5 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux membres du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en réponse à votre demande, nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application concomitante à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans la note « 2.3 Normes applicables » et la note « 2.4 Première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,
le 11 septembre 2023

Les commissaires aux comptes
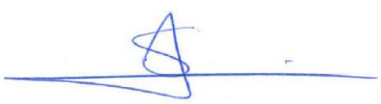
Sebastien Arnault	Anthony Baillet	Antoine Esquieu
Associé	Associé	Associé
PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG S.A.	KPMG S.A.